



C P I C

RAPPORT ADMINISTRATIF 2016

Caisse de **P**révoyance des **I**nterprètes de **C**onférence

Rue du Stand 51 • Case postale 5683 • CH-1211 GENÈVE 11

Tél.: +41 22 310 5920 • Fax: +41 22 310 5928

e-mail: cpic@cpic.ch • internet: www.cpic.ch

FONDATION PRIVÉE CAISSE DE PRÉVOYANCE DES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE

Rapport administratif du Conseil de Fondation
Exercice 2016

TABLE DES MATIÈRES

I.	MESSAGE DU PRÉSIDENT	3
II.	RAPPORT D'ACTIVITÉ	5
	1 Bilan de l'année écoulée	5
	2 Nouveautés	6
	3 Projets	7
III.	RAPPORT SUR LA GESTION DE FORTUNE	8
IV.	COMPTES	11
	IVa Bilan	11
	IVb Compte d'exploitation	12
	IVc Annexe.....	14
	IVd Fiche technique de l'immeuble	40
V.	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION.....	42
VI.	INFORMATIONS DIVERSES.....	44

I. MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chères et chers bénéficiaires,

*Lors de l'année 2016, le Conseil de Fondation a fait réaliser une étude actuarielle sur la Caisse qui a confirmé que la CPIC est arrivée à maturité. Indépendamment de l'évolution des marchés, le nombre de personnes partant à la retraite augmente. Cela a pour conséquence des retraits immédiats de capitaux de prévoyance qui seront compensés uniquement à terme par la croissance des capitaux de prévoyance constitués par les nouveaux bénéficiaires. L'étude actuarielle a permis de confirmer que les sorties de capitaux ne mettent **aucunement** en péril l'équilibre financier de la CPIC.*

*La politique adoptée ces dernières années par le Conseil de Fondation est donc validée et celui-ci continue de mettre l'accent sur le **renforcement du dialogue avec la nouvelle génération d'interprètes** pour les encourager à rejoindre la CPIC, en poursuivant la distribution de la brochure de présentation de la Caisse et en renforçant le contact avec les écoles d'interprétation.*

*Le Conseil de Fondation a, par ailleurs, introduit de nouveaux moyens de communication pour faire encore mieux connaître la CPIC, tels que l'envoi régulier d'une brève par voie électronique et la création d'une page LinkedIn CPIC. Il est prévu en 2017 de créer une nouvelle page sur le site Internet relative à l'**enjeu d'une épargne régulière**, sur la base tant de contributions que de versements personnels, **et investie sur le long terme dans la prévoyance professionnelle**.*

L'Helsana Assurance SA a octroyé un remboursement de prime rétroactif relatif à l'assurance facultative couvrant l'invalidité permanente et le décès suite à un accident (Assurance A) pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2015 qui a été remboursé dans le courant du 2^e semestre 2016 aux bénéficiaires actifs ainsi qu'aux bénéficiaires sortis lors de la période précitée.

Les segments «A», «B» et «C» se sont comportés en ligne avec les marchés. Le segment croissance en euros, le segment conservateur en euros ainsi que le segment croissance en francs suisses ont progressé. L'étude actuarielle citée plus haut a corroboré le fait que le Segment A correspond bien au profil de risque de la majorité des assurés de la CPIC, raison pour laquelle il revêt la plus grande attractivité.

*Ces résultats, ainsi que ceux des autres années valident l'approche de la CPIC. La Caisse attribue à ses bénéficiaires l'intégralité de ses résultats après déduction d'un taux de frais modestes. **Les bénéficiaires profitent ainsi d'une gestion prudente, équilibrée et diversifiée.** Même si parfois il y a eu des années difficiles pour les rendements, comme l'année 2008, les bénéficiaires ont toujours vu leur avoir progresser sur le long terme (voir le site Internet www.cpic.ch sous «Gestion financière», «Performance des parts»).*

Le Conseil de Fondation remercie chaleureusement le secrétariat de la CPIC pour sa précieuse et efficace collaboration.

Genève, le 20 mars 2017

*Jacques-André SCHNEIDER
Président du Conseil de Fondation*

II RAPPORT D'ACTIVITÉ

1 Bilan de l'année écoulée

Outre deux réunions du Conseil de Fondation in corpore, les Membres du Comité de gestion ainsi que le Président se sont réunis à diverses reprises pour examiner les questions inhérentes à la gestion financière et administrative de la Caisse.

Au 1^{er} janvier 2016, la Caisse comptait 2'604 membres. Au cours de l'exercice, la CPIC a enregistré 46 adhésions et 115 sorties, à savoir 4 décès, 3 exclusions prononcées par l'AG de 2016, 10 transferts de droits à pension, 78 sorties pour raison d'âge (dont 28 à 70 ans), 2 démissions avant âge terme, 18 rentes de retraite (dont 7 avec réversion). Ainsi, au 31 décembre 2016, elle comptait 2'535 membres.

A la clôture de l'exercice, le 31 décembre 2016, le total du bilan atteint EUR 271'287'759.07.

Quant aux dépenses:

1. Les dépenses réalisées au titre des **frais généraux** se sont élevées à EUR 747'090.71, soit **0.28%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2016.
2. Les droits de garde et frais bancaires étaient de EUR 195'022.28, soit **0.07%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2016.
3. La commission de gestion des deux banques de la CPIC était de EUR 355'671.64, soit **0.13%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2016.
4. La commission de gestion négociée à un taux préférentiel sur certains véhicules de placement collectif était de EUR 250'736.58, soit **0.09%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2016.

Le montant total des **frais de la gestion de fortune directs** (postes 2, 3 et 4 ci-dessus) est de EUR 801'430.50, soit **0.29%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2016.

Le montant **total des dépenses directes** a été de EUR 1'548'521.21 (postes 1, 2, 3 et 4 ci-dessus), soit **0.57%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2016.

Le montant total des **frais de la gestion de fortune indirects** (frais «total expense ratio» ou frais TER) a été d'EUR 1'010'748.00, soit **0.37%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12. 2016.

Par conséquent, le **montant total des frais de la gestion de fortune directs et indirects** (postes 2 à 4 ci-dessus, plus TER) représente **0.665%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2016.

Quant aux **dépenses totales de la CPIC** (postes 1, 2, 3 et 4 cités, plus frais TER), elles représentent **0.94%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2016.

Remarque

Le taux de **0.94%** est entièrement transparent et couvre l'ensemble des prestations fournies sans but lucratif par la CPIC en faveur de ses bénéficiaires. Il se trouve, de toute évidence, dans la fourchette basse par comparaison avec les taux de frais - bien plus élevés- habituellement pratiqués.

La CPIC continue de suivre attentivement et régulièrement les frais de gestion directs et indirects qui lui sont facturés en veillant à ce que les tarifs des prestataires bancaires soient en lien avec la fortune totale sous gestion.

Quant à la valeur de la part «A», elle est passée de EUR 204.57 à EUR 214.02, augmentant ainsi de 4.62%. La valeur de la part «B», est, elle, passée de EUR 155.73 à EUR 157.36, augmentant ainsi de 1.05%. Finalement, la valeur de la part «C» est passée de CHF 110.47 à CHF 112.97, augmentant ainsi de 2.26%.

La Caisse bénéficie toujours de l'exonération fiscale. Les pièces établissant qu'elle remplit les conditions d'octroi de l'exonération sont produites chaque année à l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance.

2 Nouveautés:

- Recours à de nouveaux moyens de communication pour faire connaître la CPIC: entre autre, envoi régulier d'une «brève» par messagerie électronique.
- Création d'une page LinkedIn au nom de la CPIC afin de constituer un réseau d'interprètes bénéficiaires ou potentiellement bénéficiaires.
- Réalisation d'une étude actuarielle sur la CPIC pour la période de 2005 et 2016 dont le résultat sera commenté lors de l'Assemblée Générale de 2017.

- Versement à titre rétroactif d'un remboursement de prime relatif à l'assurance facultative couvrant l'invalidité permanente et le décès suite à un accident (Assurance A) pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2015 aux bénéficiaires actifs ainsi qu'aux bénéficiaires sortis lors de la période précitée.

3 Projets:

- Suite de la réflexion sur le renouvellement des bénéficiaires de la CPIC : notamment constitution d'un réseau de bénéficiaires et examen des statistiques des entrées/sorties afin de mieux cibler les démarches.
- Création d'une nouvelle page sur le site Internet au sujet de l'importance d'une épargne régulière et investie sur le long terme dans la prévoyance professionnelle.
- Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale de 2017, envoi de la documentation relative à la convocation annuelle de l'Assemblée Générale par voie électronique pour des raisons écologiques et de baisse des frais administratifs directs.

III RAPPORT DE GESTION DE FORTUNE 2016

Synthèse des performances 2016 des segments A, B et C de la CPIC

Sur l'année 2016, la valeur du Segment A (segment croissance en euros) est passée d'EUR 204.57 à EUR 214.02, enregistrant une variation annuelle nette de 4.62%. La valeur du Segment B (segment conservateur en euros) est passée d'EUR 155.73 à EUR 157.36, enregistrant une variation annuelle nette de 1.05%. La valeur du Segment C (segment croissance en francs suisses) est passée de CHF 110.47 à CHF 112.97, enregistrant une variation annuelle nette de 2.26%.

Une année 2016 marquée par la politique

Bien-sûr, le Brexit nous y avait un peu préparés mais la victoire inattendue de Donald Trump est l'élément marquant de 2016. Au-delà de la surprise et d'une nouvelle victoire du populisme, c'est ici davantage la place des Etats-Unis dans le monde qui est en jeu. La victoire de Donald Trump semble mettre un terme à l'impérialisme américain au profit d'un retour de l'Etat-Nation. Bien loin des visées impérialistes de Georges Bush, le nouveau président républicain semble vouloir un retour au bercail: le gendarme du monde - terriblement amoindri par ses échecs militaires et diplomatiques à répétition - cède sa place aux autres et notamment à la Russie afin de mieux se concentrer sur ses propres enjeux économiques. La politique envisagée n'est pas dénuée d'originalité, mêlant protectionnisme, dépenses budgétaires liées à des travaux d'infrastructure et baisse agressive de la fiscalité des ménages et des entreprises. De quoi redynamiser la croissance pour plusieurs trimestres au moins et refocaliser la politique monétaire de la Fed sur ses objectifs prioritaires de plein emploi et de contrôle de l'inflation... La politique américaine sous Donald Trump, businessman agressif, promet d'être plus abrupte et, en tout cas, moins subtile que par le passé. L'avenir nous dira si cela est un mieux. Si l'admiration portée à Vladimir Poutine se confirme, la Russie sera la grande gagnante de ce basculement. En revanche, la Chine est propulsée au rang de principale menace à combattre... Une façon finalement assez claire d'avouer que l'Empire du Milieu est déjà la première puissance économique mondiale et que le règne américain, commencé au début du 20^e siècle, s'achève.

Une année 2016 chaotique mais finalement favorable aux actifs risqués

L'année 2016 a débuté de la pire des façons: écroulement des prix pétroliers et des matières premières, chute brutale des bourses mondiales et

notamment des pays émergents, le tout dans une ambiance récessionniste aux Etats-Unis dont le secteur manufacturier semblait sombrer. Et puis, les peurs se sont évaporées, le pétrole a rebondi, la confiance est progressivement revenue et l'optimisme s'est à nouveau répandu: les surprises économiques ont retrouvé des sommets et les chocs politiques (Brexit, Trump, referendum italien) ne sont pas parvenus à ébranler cette confiance.

Dans le même temps, il est bon de rappeler que les banquiers centraux n'ont eu de cesse de conserver une tonalité très accommodante. Il aura fallu attendre la fin de l'année et des sommets historiques sur le S&P* pour que la Fed prenne le risque de monter ses taux de 0.25 % pour la première fois de l'année (et la deuxième fois en 10 ans). La BCE a joué de subtilité en annonçant une réduction du montant mensuel de ses rachats assortie d'un prolongement jusqu'en décembre 2017. La BoE**, quant à elle n'a pas dévié de son immobilisme malgré la chute de la livre sterling de plus de 10% et le dérapage inflationniste menaçant.

Au final, ce sont bien les actifs risqués qui ressortent renforcés de 2016: les actions américaines sont au plus haut historique, les matières premières ont touché un point bas majeur et semblent parties pour poursuivre leur reprise, les marchés émergents - si fragiles en début d'année - terminent bien suggérant une poursuite probable de cette ascension et, a contrario, les obligations souveraines semblent avoir touché un point bas et en avoir terminé avec leur «bull market» historique entamé dans les années 80.

Etats-Unis : un coup de pouce à la croissance pour une économie en fin de cycle

L'économie américaine était en fin de cycle et cela légitimait le risque récessionniste envisagé au début 2016. Après sept ans de croissance ininterrompue et un chômage revenu au plus bas, il était assez normal de voir la croissance se tasser près des 1%. Mais l'injection d'un remède de cheval - tant budgétaire que fiscal - (alors que la politique monétaire demeure très accommodante) a tout lieu de déclencher un regain de croissance proche des 3% pour les prochains trimestres (jusqu'au début de 2018 au moins). La pression inflationniste se fera plus forte (en fin de cycle, on observe souvent une poussée de l'inflation salariale) car le «boost» budgétaire et fiscal ainsi que les mesures protectionnistes amplifieront le phénomène et l'inflation pourrait atteindre les 2.5% (ce qui excéderait l'objectif de la Fed, qui est de 2%).

* Standard & Poor's

** Bank of England

Dans ces conditions, la croissance nominale devrait dépasser le seuil des 5% et éventuellement se rapprocher des 6%. Favorisées par la baisse de la fiscalité, les entreprises américaines devraient enregistrer des profits record. Certes, les plus hauts historiques des indices confirment que les investisseurs anticipent déjà un tel scénario. Toutefois, l'incroyable rotation sectorielle constatée en 2016, notamment depuis l'élection présidentielle, suggère l'absence de complaisance et l'existence de relais de hausse pour les indices boursiers (de nombreux titres sont redevenus attractifs en termes de valorisation) ce qui est de bon augure pour cette année. Nous restons donc favorables aux actions américaines et plus généralement aux actions internationales. Les actions émergentes demeurent très attractives en termes de valorisation et restent une opportunité d'investissement que la nouvelle politique américaine ne devrait pas remettre en cause.

Après une accalmie de 18 mois, le grand retour du dollar

Stable pendant 18 mois du fait de pauvres performances économiques (lui permettant aussi de souffler après une hausse époustouflante en 2014), le dollar a repris de la vigueur tout au long du dernier trimestre avec une accélération post-électorale. Ce faisant, le dollar a battu des records historiques depuis dix ans et validé une figure technique haussière qui suggère des gains supplémentaires de l'ordre de 5 à 10% avec la perspective d'un passage sous la parité face à l'euro. Les contextes politique et économique sont très favorables et, à plus de 200 points de base, l'écart de rendement entre le taux 10 ans américain et allemand n'a jamais été aussi élevé en près de 30 ans ce qui offre une très forte attractivité pour les porteurs de dollars alors que le risque euro refait surface.

IV. COMPTES

IVa Bilan

ACTIF	<i>Annexe</i>	31.12.2016 <i>EUR</i>	31.12.2015 <i>EUR</i>
Placements		270'657'750.90	267'730'178.88
Liquidités et placements sur le marché monétaire	7.1	10'636'591.73	16'466'595.15
Créances	7.2	5'921.75	5'463.19
Obligations		96'730'880.01	98'475'672.93
Actions		81'900'363.78	82'626'390.32
Parts de fonds de placement		73'468'247.10	61'824'717.75
Immeuble		8'796'805.91	8'672'301.06
Produits dérivés	6.5	-881'059.38	-340'961.52
Compte de régularisation actif	7.3	630'008.17	670'930.57
Actifs provenant de contrats d'assurance		0.00	0.00
Total de l'actif		271'287'759.07	268'401'109.45

PASSIF	<i>Annexe</i>	31.12.2016 <i>EUR</i>	31.12.2015 <i>EUR</i>
Dettes	7.4	63'225.83	258'377.60
Compte de régularisation passif	7.5	194'529.51	132'003.41
Provisions non techniques		124'372.70	130'433.28
Provisions générales	7.6	124'372.70	130'433.28
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		269'810'219.91	266'850'865.10
Capital de prévoyance des bénéficiaires actifs	5.2	269'810'219.91	266'850'865.10
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	1'095'411.12	1'029'430.06
Total du passif		271'287'759.07	268'401'109.45

IVb Compte d'exploitation

<i>Annexe</i>	<i>2016 EUR</i>	<i>2015 EUR</i>
Cotisations et apports ordinaires et autres	9'963'619.39	10'877'822.23
Cotisations des salariés	3'125'094.95	3'430'557.19
Contributions de l'employeur	5'203'392.90	5'646'102.59
Cotisations supplémentaires des salariés	1'635'131.54	1'801'162.45
Prestations d'entrée	1'170'972.75	228'412.49
Apports de libre passage	1'170'972.75	228'412.49
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	11'134'592.14	11'106'234.72
Prestations réglementaires	-11'587'574.20	-13'540'969.40
Autres prestations réglementaires	-596'758.53	-238'423.21
Prestations en capital à la retraite	-10'765'955.78	-11'932'761.11
Prestations en capital au décès	-224'859.89	-1'369'785.08
Prestations de sortie	-7'996'362.51	-5'731'504.17
Prestations de libre passage en cas de sortie	-7'996'362.51	-5'731'504.17
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-19'583'936.71	-19'272'473.57
Dissolution(+)/Constitution(-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-2'753'157.86	-915'961.52
Dissolution(+)/Constitution(-) de capitaux de prévoyance des bénéficiaires actifs	5.2 8'472'302.00	8'205'223.96
Rémunération du capital-épargne	5.2 -11'225'459.86	-9'121'185.48
Variation des capitaux/provisions/réserves	-2'753'157.86	-915'961.52
Produits de prestations de réassurance	0.00	0.00
Prestations de réassurance	0.00	0.00
Charges de réassurance	-22'957.43	-38'985.11
Primes de réassurance	-22'957.43	-38'985.11
Résultat net de réassurance	-22'957.43	-38'985.11
Résultat net de l'activité de prévoyance	-11'225'459.86	-9'121'185.48

	<i>Annexe</i>	<i>2016 EUR</i>	<i>2015 EUR</i>
Résultat net des placements	6.7	12'045'357.27	9'931'623.70
Résultat sur liquidités		79'676.58	1'061'439.53
Résultat sur placements monétaires		0.00	0.00
Résultat sur obligations		4'319'156.93	4'637'290.78
Résultat sur produits structurés		0.00	0.00
Résultat sur actions		5'374'023.78	9'827'947.54
Résultat sur fonds de placement		5'465'093.16	828'518.71
Résultat sur immeuble		528'314.75	1'209'346.86
Résultat sur opérations de dérivés		-1'908'729.43	-5'846'599.89
Frais d'administration de la fortune		-1'812'178.50	-1'786'319.83
Rétrocessions reçues		0.00	0.00
Autres produits	7.7	29'822.46	53'347.99
Autres frais	7.8	-5'612.43	-4'244.19
Frais d'administration	7.9	-747'090.71	-781'371.75
Coût de l'administration générale		-709'315.24	-737'902.23
Honoraires de l'organe de révision		-33'070.19	-39'532.10
Emoluments des autorités de surveillance		-4'705.28	-3'937.42
Résultat net des activités hors prévoyance		11'322'476.59	9'199'355.75
Différence de conversion		0.00	0.00
Excédent des produits avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		97'016.74	78'170.26
Dissolution(+)/Constitution(-) de la réserve de fluctuation de valeur	6.3	-97'016.74	-78'170.26
Excédent net		0.00	0.00

IVc Annexe

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Bases et organisation.....	15
2. Bénéficiaires actifs et rentiers réassurés.....	17
3. Nature de l'application du but.....	17
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	18
5. Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture	20
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements.....	21
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	37
8. Demandes de l'autorité de surveillance	39
9. Autres informations relatives à la situation financière	39
10. Evénements postérieurs à la date du bilan	39

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Adresse	Fondation privée Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence Rue du Stand 51 1211 Genève 11
Siège	Genève
Forme juridique	Fondation de droit privé
But	Prémunir les bénéficiaires actifs et leurs ayants droit contre les conséquences économiques de la vieillesse et du décès.

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La Fondation privée Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence (ci-après la CPIC ou la Caisse) est régie par ses propres statuts et par les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse. Elle est inscrite au Registre du Commerce et placée sous la surveillance de l'autorité compétente. Elle n'est pas inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle. Elle ne cotise pas au Fonds de garantie.

1.3 Indication des actes et des règlements

Acte constitutif	Le 11 juin 2005
Statuts	En vigueur depuis le 11 juin 2005, modifiés le 05.09.2016.
Règlement de la Caisse	En vigueur depuis le 11 juin 2005, modifié le 21.05.2016.
Règlement de placement	En vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2006, modifié le 01.01.2013.
Règlement sur les indemnités du Conseil de Fondation	En vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2012, modifié le 23.11.2013 et approuvé par l'autorité de surveillance le 05.05.2015.

La CPIC est une fondation de droit privé inscrite au Registre du commerce de Genève le 13 septembre 2005. Elle a repris la totalité des actifs et passifs de la Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence, société coopérative constituée le 15 février 1970 et dissoute par décision de son Assemblée Générale du 11 juin 2005, selon contrat de transfert de patrimoine du 11 juin 2005. Les profits et les risques afférents au patrimoine transféré ont été repris avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005.

1.4 Organe de gestion / Droit à la signature

Conseil de Fondation	Monsieur Jacques-André Schneider (Président) Monsieur Daniel André (Vice-Président) Madame Agnès Perrot Madame Anne-Marie Arbaji-Sfeir Madame Dominique Baz
Personnes habilitées à signer auprès des banques	Monsieur Jacques-André Schneider (Président) Madame Agnès Perrot Madame Dominique Baz Madame Jacqueline Vicario-Locci (Directrice)
Mode de signature	collective à deux

1.5 Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Organe de révision	PricewaterhouseCoopers S.A. Succursale de Genève Avenue Giuseppe-Motta 50 1211 Genève 2
Expert en prévoyance	Aucun, la Caisse n'a pas de passif actuariel.
Administration et comptabilité	LO Patrimonia SA Rue de Saussure 6 1204 Genève
Global Custody	Lombard Odier & Cie SA Rue de la Corraterie 11 1204 Genève
Gérants de fortune	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA* Rue de la Corraterie 11 1204 Genève Vontobel Asset Management SA* Bahnhofstrasse 3 8001 Zurich
Régisseur de l'immeuble	Besson Dumont Delaunay & Cie SA Route du Grand-Lancy 6A Case postale 1815 1211 Genève 26
Affiliation auprès de l'autorité de surveillance	Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Genève.

* Les sociétés de gestion de fortune mentionnées ci-dessus sont au bénéfice d'un agrément FINMA

1.6 Employeurs affiliés

Les employeurs des bénéficiaires sont toutes les Organisations avec lesquelles l'Association Internationale des Interprètes de Conférence (ci-après AIIC) a conclu un accord, à savoir le secteur conventionné (Communautés Européennes, Organisations Coordonnées, Organisations de la famille des Nations Unies, OMD, Interpol, GUFs).

2 Bénéficiaires actifs et rentiers réassurés

2.1 Bénéficiaires actifs	31.12.2016	Entrées	Sorties	31.12.2015
Nombre de bénéficiaires	2535	46	-115	2604
2.2 Rentiers réassurés	31.12.2016			31.12.2015
Nombre de rentiers	111			92

La Caisse propose aux bénéficiaires dans la tranche d'âge de 60 à 70 ans qui le souhaitent de souscrire à un système facultatif de rentes viagères au moment de leur retraite. A cet effet, la CPIC a conclu un contrat collectif de réassurance auprès des Rentes Genevoises, institution gérant entièrement le versement des rentes, garanties par la République et Canton de Genève, sur la base des primes uniques qui lui sont transférées irrévocablement par la Caisse à la retraite des bénéficiaires.

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Plan en primauté des cotisations assurant des prestations conformes au but de la Caisse (cf point 1.1) et au règlement en vigueur (cf point 1.3).

3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse recueille:

1) les versements opérés d'ordre et pour compte des bénéficiaires par les employeurs qui ont conclu à cet effet un accord avec l'AIIC, chaque accord fixant la contribution (part employeur / part interprète) en pourcentage de la rémunération;

2) les contributions personnelles facultatives des bénéficiaires dans les limites fixées par le Conseil de Fondation.

Les avoirs de chaque bénéficiaire sont convertis en unité de capital. La valeur du capital est régulièrement estimée et divisée par le nombre d'unités existantes. Le capital de la Caisse peut être réparti entre un ou plusieurs segments distincts (cf point 4.2).

La rémunération du capital épargne représente la variation de la valeur nette d'inventaire (cf point 5.2).

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Aucune.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes sont présentés selon la norme comptable Swiss GAAP RPC 26, mais en tenant compte des spécificités de la CPIC (pas de passif actuariel).

4.2 Principes comptables et d'évaluation

La tenue des comptes, l'établissement du bilan et des comptes d'exploitation et les principes d'évaluation sont régis, par analogie, par les dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) ainsi que l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2).

La fortune est gérée sur la base de trois portefeuilles ou segments: le segment «croissance» en euro (Segment A) dont l'objectif est le rendement à long terme, le segment «conservateur» en euro (Segment B), ouvert aux bénéficiaires de 55 ans et plus qui le souhaitent, dont le but est de préserver le capital retraite en limitant fortement les risques de volatilité à court terme et le segment «croissance» en francs suisses (Segment C), introduit le 1^{er} juin 2011 avec un prix d'émission fixé à CHF 100.00, ouvert à tous quelque soit l'âge, dont l'objectif est le rendement à moyen et long terme en francs suisses. La part est l'unité de capitalisation de la CPIC.

Les placements mobiliers de la fortune sont évalués mensuellement à la valeur de marché.

L'immeuble de la Caisse est évalué à la hausse ou à la baisse sur la base d'une estimation prévue à intervalle régulier en fonction d'une valeur de rendement. La dernière estimation indique une valeur de CHF 9'430'000.–.

L'immeuble fait partie des avoirs du segment «croissance» en euro (segment A).

La répartition du capital en valeur et en unités est la suivante :

Segment « croissance » en EUR (Segment A)	<i>31.12.2016 EUR</i>	<i>31.12.2015 EUR</i>
Capital	241'260'402.23	238'096'115.66
Nombre d'unités	1'127'292	1'163'887
Valeur de la part	214.02	204.57
Variation annuelle en %	4.62 %	3.94 %
Segment « conservateur » en EUR (Segment B)		
Capital	13'539'841.94	13'146'666.84
Nombre d'unités	86'043	84'415
Valeur de la part	157.36	155.73
Variation annuelle en %	1.05 %	0.67 %
Segment « croissance » en CHF (Segment C)		
Capital	14'122'797.54	13'409'155.57
Nombre d'unités	134'018	131'990
Valeur de la part	105.38	101.59
Variation annuelle en %	3.73 %	8.49 %

4.3 Monnaie de référence des placements (voir point 6.2)

Dès le 1^{er} janvier 2009, la monnaie de référence des placements est passée des francs suisses à l'euro en raison de la domiciliation de la grande majorité des bénéficiaires de la Caisse en zone euro. Le changement a été approuvé par le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle du canton de Genève le 18 mars 2008.

Le changement de référence a été décidé le 30.11.2007 par le Conseil de Fondation sur la base d'un rapport de recommandation des gestionnaires et a été confirmé par un nouveau rapport de ces derniers daté de février 2009.

La comptabilité est tenue en euro à partir du 1^{er} janvier 2009. Les comptes sont convertis en francs suisses conformément aux exigences légales. Les principes de conversion utilisés sont les suivants :

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture, à savoir à 1.07198 au 31.12.2016 et à 1.08737 au 31.12.2015 ;
- les comptes de résultat en euro sont convertis au taux de clôture à l'exception des frais d'administration et des résultats nets des placements qui sont convertis au taux du jour ;
- les écarts de change sont enregistrés dans le compte de résultat.

5 Couverture des risques/Règles techniques/Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

La Caisse offre la possibilité aux bénéficiaires de souscrire à leur charge à deux assurances collectives conclues directement entre la Caisse et deux compagnies d'assurances distinctes :

Helsana Assurance S.A. Assurance collective en cas d'accidents prévoyant des capitaux décès et invalidité ou invalidité seule.

PK Rück Assurance de groupe risque décès depuis le 01.01.2012.

Ces deux assurances sont indépendantes du capital de prévoyance constitué par les bénéficiaires auprès de la Caisse. Ces assurances sont facultatives.

5.2 Evolution et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

Actifs	31.12.2016 EUR	31.12.2015 EUR
Solde au 1^{er} janvier	266'850'865.10	264'511'850.72
Cotisations des salariés	3'125'094.95	3'430'557.19
Contributions de l'employeur	5'203'392.90	5'646'102.59
Cotisations supplémentaires des salariés	1'635'131.54	1'801'162.45
Apports de libre passage	1'170'972.75	228'412.49
Prestations d'assurance collective B	0.00	0.00
Primes d'assurance collective A + B	-22'957.43	-38'985.11
Autres prestations réglementaires	-596'758.53	-238'423.21
Prestation en capital à la retraite	-10'765'955.78	-11'932'761.11
Prestation en capital au décès	-224'859.89	-1'369'785.08
Prestation de libre passage en cas de sortie	-7'996'362.51	-5'731'504.17
Mouvement de la période	-8'472'302.00	-8'205'223.96
Rémunération du capital-épargne	11'225'459.85	9'121'185.47
Ecart de conversion	206'196.96	1'423'052.87
Total du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs	269'810'219.91	266'850'865.10

Le capital de prévoyance comprend les soutes de contributions des bénéficiaires non encore converties en unité de capital.

5.3 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Le Conseil de Fondation n'a pas recours à une expertise actuarielle, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

5.4 Degré de couverture selon article 44 OPP 2

Pas applicable, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le Conseil de Fondation a défini la politique de placement et l'a consignée dans un règlement de placement (cf point 1.3). Ce règlement est établi dans l'esprit de l'article 71 de la LPP et des articles 49 à 59 de l'OPP2 (art. 60 OPP2 abrogé le 01.04.2009). Il complète les dispositions réglementaires de la CPIC.

Le Conseil de Fondation a désigné un Comité de gestion. Ce dernier a la responsabilité de l'exécution de l'administration de la fortune (cf point 1.5 concernant les gérants de fortune).

Rétrocessions :

LOAM: En date du 1^{er} février 2017, Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA a confirmé par écrit qu'aucune rétrocession n'a été perçue durant l'exercice 2016.

Vontobel: En date du 18 janvier 2017, Vontobel SA a confirmé par écrit qu'aucune rétrocession n'a été perçue durant l'exercice 2016.

6.2 Extensions des limites de placement (art. 50 al.4 OPP 2)

Segment « croissance » en EUR (Segment A)

L'allocation stratégique ainsi que la limite maximum pour les monnaies étrangères dépasse largement le plafond maximum fixé par l'art. 55 OPP2. Ce dépassement se justifie néanmoins par le fait que la grande majorité (plus de 90 %) des bénéficiaires de l'institution est basée hors de Suisse et qu'environ 80 % de ces bénéficiaires résident dans la zone euro. Partant de ce constat, le Conseil de Fondation a décidé, sur recommandation des gestionnaires de fortune, de basculer la monnaie de référence des portefeuilles du franc suisse à l'euro à compter du 1^{er} janvier 2009, dans le but d'obtenir le meilleur alignement possible entre les prestations fournies par la caisse et la monnaie de référence de la grande majorité des bénéficiaires. Un rapport détaillé sur les diverses étapes du passage à l'euro a été rédigé par la banque Lombard Odier & Cie SA en février 2009. Une stratégie de placement favorisant une

pondération importante des investissements dans la monnaie de référence est conforme à la tolérance au risque de l'institution qui a été définie par le Conseil de Fondation.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

Segment « conservateur » en EUR (Segment B)

Un rapport concluant établi par la banque Lombard Odier & Cie SA et soumis au Conseil de Fondation le 11 mai 2006 a démontré que, compte tenu du niveau historiquement bas des taux d'intérêt actuels sur le marché obligataire, un élargissement de l'univers d'investissement, notamment dans des placements dits « alternatifs » tels que les Hedge Funds, permettrait une meilleure diversification des risques tout en améliorant l'espérance de rentabilité. Cette stratégie a été validée par le Comité de gestion de la CPIC selon procès-verbal du 30 novembre 2007 et approuvé par le Conseil de Fondation.

Depuis lors, l'art. 55 OPP2, autorise jusqu'à 15 % de placements alternatifs (Hedge Funds, matières premières, private equity et infrastructure). Le segment conservateur n'a pas été investi en Hedge Funds, en 2011, 2012 et 2013.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

Segment « croissance en CHF » (Segment C)

Sur la base d'une recommandation émise par la banque Lombard Odier & Cie SA en mars 2011, le Conseil de Fondation a décidé d'introduire un segment croissance en francs suisses entré en vigueur le 1^{er} juin 2011. Cette décision a été validée par le Comité de gestion de la CPIC selon procès-verbal du 18 mars 2011.

Dans sa teneur du 1^{er} janvier 2009, l'OPP2 prévoit une limite de 15 % pour l'ensemble des placements alternatifs, nouvellement inclus dans le catalogue de placements autorisés de l'art.53 OPP2. Conformément à l'art. 50 al.4 OPP2, cette disposition peut faire l'objet d'une extension de placement pour autant que les principes de sécurité et de répartition appropriée des risques soient respectés. Cette extension s'explique d'une part par le recours à des fonds d'allocation d'actifs, qualifiés d'alternatifs au regard de l'OPP2 mais largement diversifiés, soumis à une surveillance prudentielle (UCITS III) et permettant une liquidité quotidienne. Cette extension se justifie également par la nécessité de s'appuyer sur des actifs et des stratégies présentant des caractéristiques stabilisatrices et de diversification, tels que les matières premières.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

Référence à l'euro

Dès le 1^{er} janvier 2009, la monnaie de référence des placements est passée des francs suisses à l'euro en raison de la domiciliation de la grande majorité des bénéficiaires de la Caisse en zone euro. Le changement a été approuvé par le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle du canton de Genève le 18 mars 2008.

Le changement de référence a été décidé le 30 novembre 2007 par le Conseil de Fondation sur la base d'un rapport de recommandation des gestionnaires et a été confirmé par un nouveau rapport de ces derniers daté de février 2009.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Pas applicable pour les placements mobiliers, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

Applicable uniquement pour l'immeuble de la Caisse.

	2016 EUR	2015 EUR
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01	1'029'430.06	973'339.73
Utilisation de la réserve de fluctuation	-45'814.80	-125'007.72
Variation de la réserve (effet de change)	14'779.12	127'489.83
Attribution à la réserve de fluctuation	97'016.74	78'170.26
	65'981.06	80'652.37
Réserve de fluctuation de valeur au 31.12	1'095'411.12	1'029'430.06

La réserve de fluctuation de valeur a pour but la prise en compte d'une fluctuation de valeur de l'immeuble à long terme. Elle est calculée en fonction d'un budget de travaux à effectuer à moyen terme, budget estimé dans un rapport produit à intervalle régulier par la régie Besson Dumont Delaunay & Cie SA. La réserve est par conséquent alimentée en fonction de cette estimation et réduite ensuite de la valeur des travaux effectués. L'impôt sur la plus-value en cas de vente de l'immeuble est également pris en compte.

La réserve de fluctuation de valeur est tenue en francs suisses à partir de janvier 2010 et convertie mensuellement au cours euro de fin de mois. La différence de conversion est enregistrée dans le compte de résultat.

En 2016, la réserve de fluctuation a été utilisée pour le remplacement de l'ascenseur pour un montant de CHF 49'112.55, à titre de premier acompte.

L'attribution à la réserve de fluctuation représente la provision annuelle pour gros travaux de CHF 104'000.-.

6.4 Présentation des placements par catégories des trois segments consolidés

Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	<i>Total au 31.12.2016 EUR</i>	<i>Total au 31.12.2015 EUR</i>
Créances et comptes de régularisation actif	0.26%	0.27%
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.11%	0.20%
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	3.36%	4.98%
Total des liquidités et divers	3.73%	5.45%
Obligations en francs suisses	0.85%	0.86%
Obligations en EUR	25.54%	25.58%
Obligations en devises étrangères hors Euro	9.42%	10.62%
Total des obligations - (direct et indirect)	35.81%	37.06%
Actions suisses	8.91%	9.20%
Actions étrangères	21.41%	21.89%
Total des actions - (direct et indirect)	30.32%	31.09%
Immobilier et infrastructure	9.49%	9.08%
Immeuble – détention directe	3.26%	3.26%
Total immeuble	12.75%	12.34%
Métaux et matières premières	4.44%	2.20%
Placements alternatifs	13.27%	11.98%
Placements collectifs et directs	100.32%	100.12%
Placements de dérivés	-0.32%	-0.12%
Placements collectifs et directs	100.00%	100.00%
Indication sur les placements en devises étrangères		
Placements en devises étrangères bruts	72.44%	72.49%
Dérivés sur devises	9.84%	8.58%
Total placements en devises étrangères nets	82.28%	81.07%

6.4.1 Présentation des placements par catégories / Segment A

Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	Total au 31.12.2016 EUR	Total au 31.12.2015 EUR
Créances et comptes de régularisation actif	0.24%	0.25%
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.08%	0.22%
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	2.97%	5.10%
Total des liquidités et divers	3.29%	5.57%
Obligations en francs suisses	0.98%	0.99%
Obligations en EUR	26.40%	25.95%
Obligations en devises étrangères hors Euro	10.63%	11.98%
Total des obligations - (direct et indirect)	38.01%	38.92%
Actions suisses	10.30%	10.61%
Actions étrangères	24.76%	25.24%
Total des actions - (direct et indirect)	35.06%	35.85%
Immobilier et infrastructure	9.33%	8.94%
Total immeuble	9.33%	8.94%
Métaux et matières premières	5.13%	2.53%
Placements alternatifs	9.55%	8.34%
Placements collectifs et directs	100.37%	100.15%
Placements de dérivés	-0.37%	-0.15%
Placements collectifs et directs	100.00%	100.00%
Placements sous gestion	96.37%	96.37%
Immeuble – détention directe	3.63%	3.63%
Fortune segment A	100.00%	100.00%
Total placements alternatifs	14.15%	10.48%
Indication sur les placements en devises étrangères		
Placements en devises étrangères bruts	76.57%	76.27%
Dérivés sur devises	10.19%	8.79%
Total placements en devises étrangères net	86.76%	85.06%

Dès le 21.02.2012, les limites de placement sont les suivantes
(à l'exception de l'immeuble en détention directe):

Catégories de placement	Poids neutres	min./max.
Placements traditionnels		
Liquidités et court terme en euro Obligations en euro Obligations en devises hors euro Obligations des pays émergents Actions suisses Actions européennes (ex-Suisse) Actions globales (ex-Europe)	85 %	0-100 % dont max 50 % en lettres de gage
		0-50 %
Immobilier	5 %	0-10 %
Placements alternatifs		
Placements en stratégies alternatives Matières premières Infrastructure	10 %	0-25 %
Tous les placements		
Total Placements libellés en euro, y compris les placements libellés en autres monnaies avec une couverture du risque de change		40-100 %

6.4.2 Présentation des placements par catégories / Segment B

Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	Total au	Total au
	31.12.2016	31.12.2015
	%	%
Créances et comptes de régularisation actif	0.91%	0.99%
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.04%	0.02%
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	15.70%	11.15%
Total des liquidités et divers	16.65%	12.16%
Obligations en EUR	53.96%	62.01%
Obligations en devises étrangères hors Euro	4.50%	4.46%
Total des obligations - (direct et indirect)	58.46%	66.47%
Immobilier et infrastructure	16.53%	15.63%
Total immeuble	16.53%	15.63%
Contrats de change à terme	0.05%	0.06%
Placements alternatifs	8.32%	5.68%
Placements collectifs et directs	99.96%	99.94%
Placements de dérivés	0.04%	0.06%
Placements collectifs et directs	100.00%	100.00%
Indication sur les placements en devises étrangères		
Placements en devises étrangères bruts	74.16%	77.62%
Dérivés sur devises	13.84%	13.37%
Total placements en devises étrangères nets	88.00%	90.99%

Dès le 1^{er} janvier 2015 les limites de placement sont les suivantes :

Catégories de placement	Allocation stratégique		
	Neutre	Min.	Max.
Placements traditionnels			
Liquidités et court terme en EUR	20%	0%	70%
Obligations en EUR	70%	0%	100%
Obligations en autres devises (hors EUR)	0%	0%	20%
Immobilier	10%	0%	15%
Placements alternatifs			
Infrastructure	0%	0%	5%
Hedge Funds	0%	0%	5%
Total	100%		

Au 31 décembre 2016, les placements immobiliers représentent 16.53 % de la fortune investie dans le segment B. Le Conseil de Fondation a pris note du dépassement de la limite de placement, et l'a autorisé à une limite d'investissement maximum de 20 % dès le 8 décembre 2015 jusqu'à nouvel ordre.

6.4.3 Présentation des placements par catégories / Segment C

Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	Total au	Total au
	31.12.2016	31.12.2015
	%	%
Créances et comptes de régularisation actif	0.13%	0.15%
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.73%	0.17%
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	0.00%	0.05%
Total des liquidités et divers	0.86%	0.37%
Fonds de placement	87.75%	88.61%
Immobilier	11.39%	11.02%
Placements collectifs et directs	100.00%	100.00%
Indication sur les placements en devises étrangères		
Placements en devises étrangères bruts	0.00%	0.05%
Total placements en devises étrangères nets	0.00%	0.05%

Dès le 21.02.2012, les limites de placement sont les suivantes :

Catégories de placement	Limites de placement
	Min - Max
Placements traditionnels	
Liquidités et placement à court terme Obligations et autres créances à moyen et long termes	0 - 100 % dont max 50 % en lettres de gage
Actions suisse et étrangères cotées en bourse	0 - 50 %
Immobilier situé en Suisse et à l'étranger	0 - 30 %, dont max 10 % en immobilier situé à l'étranger
Placements alternatifs	
Placements en stratégies alternatives Matières premières	0 - 25 %
Tous les placements	
Placements libellés en monnaies autres que CHF sans couverture du risque de change	0 - 30 %

Les placements comprennent des investissements dans deux fonds. Le placement le plus conséquent, 90 % du segment C, respecte les limites définies par l'OPP2. Le deuxième fonds, 10 % du segment C, est à considérer comme un placement alternatif. Par conséquent, les limites telles que définies dans le règlement de placement sont respectées.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts) Segment A

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2016</i>	
				<i>EUR</i>	
ACHAT	EUR	3'973'159.10			
VENTE	USD	-4'500'000.00	16.03.17		-281'250.37
ACHAT	EUR	6'000'000.00			
VENTE	CHF	-6'554'700.00	16.03.17		-120'225.21
ACHAT	EUR	662'193.18			
VENTE	USD	-750'000.00	16.03.17		-46'875.07
ACHAT	EUR	7'416'563.66			
VENTE	USD	-8'400'000.00	16.03.17		-525'000.69
ACHAT	EUR	5'250'000.00			
VENTE	CHF	-5'735'362.50	16.03.17		-105'197.06
ACHAT	EUR	10'544'387.56			
VENTE	USD	-11'000'000.00	22.03.17		147'538.15
ACHAT	EUR	14'237'368.78			
VENTE	CHF	-15'200'000.00	22.03.17		43'832.44
					<u>-887'177.81</u>
Total des contrats de devises à terme					<u>-887'177.81</u>

Segment A

Inventaire des positions futures

<i>Sous-jacent</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Cours</i>	<i>Valeur Contrat</i>	<i>Valeur de remplacement</i>
				<i>31.12.2016</i>	<i>31.12.2016</i>
				<i>EUR</i>	<i>EUR</i>
S&P 500 E-MINI , échéance: 03.2017	USD	-400	2'236.2500	-848'108	39'346.76
Total instruments financiers dérivés				-848'108.00	39'346.76

Segment A

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<u>31.12.2015</u>
				<i>EUR</i>
ACHAT	EUR	11'250'000.00		
VENTE	CHF	-12'263'625.00	18.03.16	-44'240.35
ACHAT	EUR	3'107'658.16		
VENTE	USD	-3'500'000.00	18.03.16	-108'075.43
ACHAT	EUR	19'054'705.16		
VENTE	USD	-21'000'000.00	17.03.16	-240'114.58
ACHAT	EUR	10'174'200.82		
VENTE	CHF	-11'000'000.00	17.03.16	43'888.16
				<u>-348'542.20</u>
Total des contrats de devises à terme				<u>-348'542.20</u>

Inventaire des positions futures

<i>Sous-jacent</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Cours</i>	<i>Valeur</i>	<i>Valeur de</i>
				<i>Contrat</i>	<i>remplacement</i>
				<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2015</u>
				<i>EUR</i>	<i>EUR</i>
S&P 500 E-MINI , échéance: 03.2016	USD	-400	2'035.5000	-770'885.00	20'052.79
Total instruments financiers dérivés				-770'885.00	20'052.79

Segment B

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2016</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	EUR	1'873'689.00		
VENTE	CHF	-2'000'000.00	22.03.17	6'118.43
Total des contrats de devises à terme				6'118.43

Segment B

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2015</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	EUR	1'757'361.96		
VENTE	CHF	-1'900'000.00	17.03.16	7'580.68
Total des contrats de devises à terme				7'580.68

Dans le cadre de son approche de gestion pilotée par le risque, la banque Lombard Odier & Cie SA (ci-après LO) applique une couverture systématique des investissements en monnaies étrangères: en effet, le risque de change n'étant pas rémunéré à long-terme (contrairement aux expositions en actions et obligations), il est judicieux de protéger la fortune de ces fluctuations. Ainsi, des ventes à termes de devises sont faites régulièrement, à hauteur de la valeur des positions-titres sous-jacentes. Si la devise étrangère se déprécie contre l'euro, cette vente à terme se solde par un gain. En revanche, si la devise étrangère s'apprécie, la vente à terme se solde par une perte. D'autre part, la banque LO utilise des contrats futures sur obligations et actions à des fins d'allocation tactique. Ainsi la banque LO vend des contrats « futures » afin de réduire l'exposition à une classe d'actifs (actions, obligations) et elle en achète afin d'augmenter notre exposition. Ces transactions permettent une gestion dynamique des expositions à moindre frais comparé à l'achat et la vente de titres ou de fonds.

6.6 Valeur de marché des titres prêtés

A la date du bilan, la Caisse n'a pas de titres prêtés.

6.7 Explications du résultat net des placements Consolidée

	2016 EUR	2015 EUR
Intérêts créanciers sur comptes courants	0.00	0.32
Intérêts débiteurs sur comptes courants	-10'900.29	-6'810.72
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	90'576.87	1'068'249.93
Résultat net sur liquidités	79'676.58	1'061'439.53
Intérêts	1'778'456.90	1'395'773.84
Résultat réalisé	134'071.24	1'584'845.06
Résultat non réalisé	2'142'642.79	1'462'111.88
Rendement TER	263'986.00	194'560.00
Résultat net sur obligations	4'319'156.93	4'637'290.78
Dividendes	932'528.42	1'112'519.71
Résultat réalisé	3'254'097.41	5'648'778.88
Résultat non réalisé	907'195.95	2'803'635.95
Rendement TER	280'202.00	263'013.00
Résultat net sur actions	5'374'023.78	9'827'947.54
Dividendes	541'362.74	455'463.98
Résultat réalisé	107'723.48	-101'033.30
Résultat non réalisé	4'351'891.94	49'401.03
Rendement TER	464'115.00	424'687.00
Résultat net sur fonds de placement	5'465'093.16	828'518.71
Produits	531'020.76	518'165.30
Charges	-127'210.86	-138'210.55
Variation de la valeur sur immeuble (effet de change)	124'504.85	829'392.11
Variation de la valeur sur immeuble (réévaluation)	0.00	0.00
Résultat net sur immeubles	528'314.75	1'209'346.86
Résultat sur contrats de devises à terme	-1'466'222.76	-5'730'151.49
Résultat réalisé sur autres dérivés	-464'245.46	-157'959.27
Résultat non réalisé sur autres dérivés	19'293.79	38'075.87
Rendement TER	2'445.00	3'435.00
Résultat net sur opérations de dérivés	-1'908'729.43	-5'846'599.89
Rétrocessions reçues	0.00	0.00
Commission de gestion	-355'671.64	-376'081.95
Commission négociée sur certains fonds	-250'736.58*	-326'860.08*
Droits de garde et frais divers	-195'022.28	-197'682.79
Frais TER	-1'010'748.00	-885'695.00
Frais d'administration de la fortune	-1'812'178.50	-1'786'319.82
Résultat net des placements	<u>12'045'357.27</u>	<u>9'931'623.71</u>

* Dès la fin de l'année 2014, une nouvelle commission de gestion négociée avec certains fonds a été prélevée dont la classe tarifaire est préférentielle. Cette dernière vient s'ajouter sous la nouvelle ligne « commission négociée sur certains fonds ». L'accès à ces fonds bénéficiant d'une classe tarifaire préférentielle a permis de réduire les frais TER des fonds ce qui a abouti à une baisse globale des frais de gestion totaux directs et indirects.

6.7.1 Explications du résultat net des placements Segment A

	2016 EUR	2015 EUR
Intérêts débiteurs sur comptes courants	-10'169.92	-7'101.19
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	93'758.73	1'056'937.17
Résultat net sur liquidités	83'588.81	1'049'835.98
Intérêts	1'578'615.95	1'153'893.60
Résultat réalisé	250'390.06	1'756'637.56
Résultat non réalisé	2'153'831.25	1'506'443.01
Rendement TER	263'986.00	194'560.00
Résultat net sur obligations	4'246'823.26	4'611'534.17
Dividendes	932'528.42	1'112'519.71
Résultat réalisé	3'254'097.41	5'648'778.88
Résultat non réalisé	907'195.95	2'803'635.95
Rendement TER	280'202.00	263'013.00
Résultat net sur actions	5'374'023.78	9'827'947.54
Dividendes	352'469.07	226'565.71
Résultat réalisé	75'461.24	-87'127.95
Résultat non réalisé	3'992'085.99	158'453.11
Rendement TER	349'375.00	310'934.00
Résultat net sur fonds de placement	4'769'391.30	608'824.87
Produits	531'020.76	518'165.30
Charges	-127'210.86	-138'210.55
Variation de la valeur sur immeuble (effet de change)	124'504.85	829'392.11
Variation de la valeur sur immeuble (réévaluation)	0.00	0.00
Résultat net sur immeubles	528'314.75	1'209'346.86
Résultat sur contrats de devises à terme	-1'444'206.33	-5'576'014.82
Résultat réalisé sur autres dérivés	-464'245.46	-157'959.27
Résultat non réalisé sur autres dérivés	19'293.79	38'075.87
Rendement TER	0.00	525.00
Résultat net sur opérations de dérivés	-1'889'158.00	-5'695'373.22
Commission de gestion	-314'191.47	-328'977.18
Commission négociée sur certains fonds	-247'511.57*	-323'237.01*
Droits de garde et frais divers	-171'387.08	-174'732.55
Frais TER	-893'563.00	-769'032.00
Frais d'administration de la fortune	-1'626'653.12	-1'595'978.74
Résultat net des placements Segment A	<u>11'486'330.78</u>	<u>10'016'137.46</u>

* Dès la fin de l'année 2014, une nouvelle commission de gestion négociée avec certains fonds a été prélevée dont la classe tarifaire est préférentielle. Cette dernière vient s'ajouter sous la nouvelle ligne « commission négociée sur certains fonds ». L'accès à ces fonds bénéficiant d'une classe tarifaire préférentielle a permis de réduire les frais TER des fonds ce qui a abouti à une baisse globale des frais de gestion totaux directs et indirects.

6.7.2 Explications du résultat net des placements Segment B

	2016 EUR	2015 EUR
Intérêts débiteurs sur comptes courants	-206.55	-40.28
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	-4'562.97	3'159.02
Résultat net sur liquidités	-4'769.52	3'118.74
Intérêts	199'840.95	241'880.24
Résultat réalisé	-116'318.82	-171'792.50
Résultat non réalisé	-11'188.46	-44'331.13
Résultat net sur obligations	72'333.67	25'756.61
Dividendes	8'214.29	6'642.40
Résultat réalisé	-8'872.66	-43'403.60
Résultat non réalisé	177'810.38	352'409.11
Rendement TER	20'270.00	19'626.00
Résultat net sur fonds de placement	197'422.01	335'273.91
Résultat sur contrats de devises à terme	-22'016.43	-154'136.67
Résultat réalisé sur autres dérivés	0.00	0.00
Rendement TER	2'445.00	2'910.00
Résultat net sur opérations de dérivés	-19'571.43	-151'226.67
Commission de gestion	-25'631.03	-30'850.35
Commission négociée sur certains fonds	-3'225.01*	-3'623.07*
Droits de garde et frais divers	-12'595.79	-11'899.46
Frais TER	-22'715.00	-22'536.00
Frais d'administration de la fortune	-64'166.83	-68'908.88
Résultat net des placements Segment B	181'247.90	144'013.71

* Dès la fin de l'année 2014, une nouvelle commission de gestion négociée avec certains fonds a été prélevée dont la classe tarifaire est préférentielle. Cette dernière vient s'ajouter sous la nouvelle ligne « commission négociée sur certains fonds ». L'accès à ces fonds bénéficiant d'une classe tarifaire préférentielle a permis de réduire les frais TER des fonds ce qui a abouti à une baisse globale des frais de gestion totaux directs et indirects.

6.7.3 Explications du résultat net des placements Segment C

	2016 EUR	2015 EUR
Intérêts débiteurs sur comptes courants	-523.82	330.75
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	0.00	0.00
Résultat net sur liquidités	-523.82	330.75
Dividendes	180'679.38	222'255.87
Résultat réalisé	41'134.90	29'498.25
Résultat non réalisé	181'995.57	-461'461.19
Rendement TER	94'470.00	94'127.00
Résultat net sur fonds de placement	498'279.85	-115'580.07
Commission de gestion	-15'849.14	-16'254.42
Droits de garde et frais divers	-11'039.41	-11'050.78
Frais TER	-94'470.00	-94'127.00
Frais d'administration de la fortune	-121'358.55	-121'432.20
Résultat net des placements Segment C	376'397.48	-236'681.52
Résultat net des placements du compte de Direction	1'381.11	8'154.06
Résultat net des placements	12'045'357.27	9'931'623.71

6.8 Frais de gestion de la fortune

La Commission de haute surveillance a émis une directive pour la présentation des frais de gestion de la fortune à la date du bilan, selon les prescriptions de l'article 48a alinéa 3 OPP2. Cette directive prend effet pour les exercices comptables ouverts dès le 1^{er} janvier 2013. Ces frais de gestion des fonds de placement (frais TER) ont toujours existé. Du fait de la directive de la Commission de haute surveillance, ces frais sont désormais présentés dans les comptes.

Jusqu'au 31 décembre 2012, les rendements des parts de placements collectifs détenus par la CPIC ont été comptabilisés dans les comptes à leur valeur nette. Cela découlait du fait que la valeur d'inventaire de telles parts était calculée après prélèvement de tous les frais internes du placement collectif, dont le total correspond au TER. Dorénavant, ces frais doivent être comptabilisés par la CPIC, avec en contrepartie une augmentation correspondante du rendement de la part du placement collectif concerné, c'est-à-dire à la valeur brute, avant prélèvement des frais internes selon le TER.

Dès la fin de l'année 2014, une nouvelle commission de gestion négociée avec certains fonds a été prélevée dont la classe tarifaire est préférentielle. L'accès à ces fonds bénéficiant d'une classe tarifaire préférentielle a permis de réduire les frais TER des fonds ce qui a abouti à une baisse globale des frais de gestion totaux directs et indirects.

	2016 EUR	2015 EUR
Frais de gestion de la fortune selon compte d'exploitation	801'431	870'921
Frais de gestion pour les titres dont le TER est connu	1'010'748	885'695
Total des frais de gestion de fortune comptabilisés	1'812'179	1'756'616
Placements transparents	270'649'642	267'511'735
Placements dont le TER est non connu (selon détail ci-dessous)	8'109	218'444
Total des placements	270'657'751	267'730'179
Taux de transparence en matière de frais	100.00%	99.92%
Pourcentage des frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport au total des placements transparents en matière de frais	0.67%	0.66%

Liste des titres dont le TER est non connu au 31 décembre 2016 (non publié ou non accessible lors de l'établissement des comptes annuels)

ISIN	Fournisseur	Nom du produit	Volume	Valeur de marché	Segment
				EUR	
US92189F7188	Van Eck Associates Corp	VANECK VECT OIL SERVICES	8'109.00	256'404	A

Le Conseil de fondation a analysé la pondération de ces placements et confirmé sa politique de placements.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Liquidités et placements sur le marché monétaire

	31.12.16 EUR	31.12.15 EUR
Caisse	392.41	577.51
Chèques postaux	7'681.63	4'303.87
Avoirs en banques à vue	8'658'709.92	15'253'257.92
Compte de marge	18'056.55	5'294.71
Placements monétaires en devises étrangères	1'951'751.22	1'203'161.14
Total liquidités et placements marché monétaires	10'636'591.73	16'466'595.15

7.2 Créances

	31.12.16 EUR	31.12.15 EUR
PK Rück	286.13	592.93
Helsana Assurances SA (collective A)	414.35	1'076.15
Autres créances	5'221.27	3'794.11
Total créances	5'921.75	5'463.19

7.3 Compte de régularisation actif

	31.12.16 EUR	31.12.15 EUR
Loyers à recevoir	16'371.57	9'472.76
Impôts anticipés à récupérer	90'831.59	97'262.17
Intérêts courus	505'912.73	532'160.18
Dividendes à recevoir	16'892.26	11'461.81
Autres postes	0.00	20'573.65
Total compte de régularisation actif	630'008.15	670'930.57

7.4 Dettes

	31.12.16 EUR	31.12.15 EUR
Bénéficiaires sortants en attente de paiement	63'225.83	258'377.60
Total dettes	63'225.83	258'377.60

7.5 Compte de régularisation passif

	31.12.16 EUR	31.12.15 EUR
Versements reçus mais non attribués	73'191.71	15'615.19
Autres postes	121'337.80	116'388.22
Total compte de régularisation passif	194'529.51	132'003.41

7.6 Provisions générales

	31.12.16 EUR	31.12.15 EUR
Provision communication	15'928.40	15'702.96
Droits d'entrée fixe (max. CHF 100'000.00)	93'285.32	91'965.02
Droits d'entrée en excédent	15'158.98	22'765.30
Total provisions générales	124'372.70	130'433.28

Cette provision est à disposition du Conseil de Fondation en cas d'événements extraordinaires.

Le montant des droits d'entrée fixe est libellé en francs suisses (max CHF 100'000); le montant des droits d'entrée en excédent est, quant à lui, comptabilisé en euro.

Remarques :

- Nouvelle répartition comptable des Droits d'entrée (fixe / en excédent) depuis le 01.01.06.

7.7 Autres produits

	31.12.16 EUR	31.12.15 EUR
Produits extraordinaires	0.00	92.96
Autres revenus	29'822.46	53'255.03
Total autres produits	29'822.46	53'347.99

Remarque:

- Autres revenus: inclut les produits de secrétariat et la participation aux frais administratifs des Rentes Genevoises

7.8 Autres frais

	31.12.16 EUR	31.12.15 EUR
Intérêts négatifs	5'231.60*	3'614.45*
Autres frais bancaires	380.82	629.74
Total autres frais	5'612.43	4'244.19

* Dès 2015, introduction de taux d'intérêt négatifs sur les comptes courants fixés par la Banque Nationale Suisse (BNS). Ils représentent un coût pour l'administration qui ne peut pas être affecté aux segments.

7.9 Frais d'administration

	31.12.16 EUR	31.12.15 EUR
Salaires et charges sociales patronales	227'172.73	238'410.04
Honoraires de comptabilité	315'489.01	322'859.11
Honoraires organe de révision	33'070.19	39'532.10
Honoraires Service de surveillance des Fondations	4'705.28	3'937.42
Honoraires divers	9'096.28	12'753.00
Matériel de bureau	1'058.12	0.00
Fournitures de bureau	2'253.34	1'101.30
Frais informatiques	13'331.17	16'774.77
Frais de bureau, ports, téléphones	31'143.79	29'077.48
Frais d'imprimerie	14'749.40	20'284.71
Frais de voyage et de représentation	8'554.79	10'015.14
Frais de location	22'581.58	23'288.93
Indemnités du CF et charges sociales patronales	63'885.03	63'337.75
Total frais d'administration	747'090.71	781'371.75

Les frais d'administration sont exclusivement en francs suisses. Le total des frais d'administration 2015 était de CHF 830'778.12, celui de 2016 est de CHF 812'413.22.

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Les comptes de l'exercice précédent ont été validés par l'autorité de surveillance sans remarque particulière.

9 Autres informations relatives à la situation financière

Aucune information particulière à signaler.

10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucune information particulière à signaler.

IVd Fiche technique au 31 décembre 2016

(ne fait pas partie des comptes annuels)

Adresse de l'immeuble	22, rue Merle-d'Aubigné
Surface en m ²	659 m ²
Nombre d'appartement – pièces	10 appartements de 3 pièces 15 appartements de 4 pièces 5 appartements de 5 pièces 1 appartement de 5,5 pièces 1 appartement de 6,5 pièces 1 arcade de 150 m ² 1 dépôt de 42 m ² au sous-sol 1 dépôt de 7.20 m ² au sous-sol 1 dépôt de 27.50 m ² au sous-sol 1 dépôt de 375 m ² au rez
Montant des loyers	CHF 574'386.00
Année de construction	1973
Date d'achat	janvier 1980
Date de sortie du régime HLM	1996
Montants des gros travaux de l'année	Année 2016 remplacement ascenseur financement sur 2016 CHF 49'112.55 solde sur 2017 : CHF 21'666.40
Valeur comptable de l'immeuble	CHF 9'430'000.00
Hypothèque	0.–
Fonds propres investis	CHF 9'430'000.00
Rendement brut	CHF 574'386.00 (6.09 %) (574'386.00/9'430'000.00 = 6.09 %)
Rendement net (avant impôts)	CHF 452'943.00 (4.80 %) (452'943.00/9'430'000.00 = 4.80 %)

Impôts	Payé directement par le propriétaire.
Provision pour gros travaux	CHF 104'000.00
Provision pour impôt sur la plus-value	CHF 349'337.00

Commentaire

Il est prévu une provision pour gros travaux de CHF 104'000.00 conformément au tableau des interventions pour le maintien de la valeur de l'immeuble, actualisé en 2016. Les travaux effectués en 2016 ont consisté au remplacement de l'ascenseur. Un montant de CHF 49'112.55, a été versé à titre de premier acompte en 2016 par le débit du compte de provision pour gros travaux.

Genève, le 21 février 2017
Thierry de HAAN

V. Rapport de l'organe de révision

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés au chapitre IV de la Fondation privée Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence (CPIC), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de Fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 20 mars 2017

PricewaterhouseCoopers SA

Nicolas Biderbost
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Ludovic Derenne
Expert-réviseur

VI. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Jacques-André SCHNEIDER, Président
p/a CPIC

Monsieur Daniel ANDRÉ, Vice-Président

+32-475 69 55 44
daniel.andre@skynet.be

Madame Agnes PERROT

+41-79 212 8962
agnes.perrot@bluewin.ch

Madame Anne-Marie ARBAJI-SFEIR

+33-1 47 68 16 92
Amarbaji@aol.com

Madame Dominique BAZ

+41-22 346 13 14
baz.lindahl@dbmail.com

Composition du secrétariat

Madame Anne MORNAL-NASSRALAH
Madame Monique PARATTE
Madame Jacqueline VICARIO-LOCCI, Directrice

ADRESSE DE LA CPIC

Rue du Stand 51
Case postale 5683
CH-1211 GENÈVE 11

Téléphone : +41-22 310 59 20 (matin seulement)
Télécopie : +41-22 310 59 28
E-mail : cpic@cpic.ch
Internet : <http://www.cpic.ch>

ADRESSE BANCAIRE CPIC

Bénéficiaire : CPIC
Compte du bénéficiaire (IBAN): CH4308760000008569100
Banque du bénéficiaire : LOMBARD ODIER & CIE S.A.
Swift code LOCYCHGG
Clearing 8760
Réf. : « Pour compte individuel l..... au nom de »

Caisse de **P**révoyance des **I**nterprètes de **C**onférence

Rue du Stand 51 • Case postale 5683 • CH-1211 GENÈVE 11

Tél.: +41 22 310 5920 • Fax: +41 22 310 5928

e-mail: cpic@cpic.ch • internet: www.cpic.ch